

Informations sur le calcul de la dose **OBIZUR** ▼

[facteur VIII antihémophilique (recombinant), de séquence porcine]

500 U poudre et solvant pour solution injectable

DCI : susoctocog alfa

Cette brochure s'inscrit dans le cadre d'un plan de gestion de risques. Elle fait partie du programme pédagogique destiné à limiter notamment le risque d'erreurs de dispensation des doses. Veuillez consulter cette brochure avant de prescrire, délivrer ou administrer OBIZUR.

Indications thérapeutiques

Traitement des épisodes hémorragiques chez des patients atteints d'hémophilie acquise due aux anticorps contre le facteur VIII. OBIZUR est indiqué chez les adultes.

Recommandations concernant les anticorps et la posologie :

- Il est recommandé de procéder à un test de dépistage des anticorps anti-FVIII porcin recombinant avant l'instauration du traitement par OBIZUR. Le traitement peut être commencé à la discrétion du médecin avant de recevoir le résultat de ce test. Les décisions relatives au traitement peuvent être appuyées par la surveillance des taux de facteur VIII
- Une dose initiale inférieure aux 200 U/kg recommandés a été associée à un manque d'efficacité
- Des réactions anamnestiques accompagnées d'une augmentation des inhibiteurs dirigés contre le facteur VIII humain et/ou le facteur VIII porcin ont également été rapportées chez des patients traités par OBIZUR. Ces augmentations anamnestiques peuvent entraîner un manque d'efficacité.

Veuillez consulter le résumé complet des caractéristiques du produit d'OBIZUR pour plus d'informations sur la base de données publique du médicament <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/extrait.php?specid=65982247> ou sur le site de l'EMA <https://www.ema.europa.eu/en/medicines/human/EPAR/obizur>

La dose initiale recommandée est de 200 U par kilogramme (kg) de poids corporel, administrée par injection intraveineuse. Suivre les étapes ci-dessous pour déterminer le nombre de flacons nécessaires pour administrer la dose initiale recommandée d'OBIZUR :

Étape 1 : **Calculer la dose initiale recommandée**

➤ Dose initiale (200 U/kg) x poids corporel (kg)

Étape 2 : **Calculer le nombre de flacons nécessaires pour administrer la dose de l'étape 1**

➤ Dose initiale (U) ÷ dosage du produit (500U/flacon)

Exemple :

Pour un patient de 70 kg, le nombre de flacons nécessaires pour une dose initiale sera calculé comme suit :

Étape 1 : $200 \text{ U/kg} \times 70 \text{ kg} = 14\,000 \text{ U}$

Étape 2 : $14\,000 \text{ U} \div 500 \text{ U/flacon}^* = 28 \text{ flacons}$

*OBIZUR 500 U poudre et solvant pour solution injectable, susoctocog alfa.

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité. Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur www.signalement-sante.gouv.fr.

Des réactions d'hypersensibilité de type allergique peuvent survenir. Des réactions anamnestiques peuvent survenir. Veuillez consulter le résumé complet des caractéristiques du produit d'OBIZUR pour plus d'informations.



OBIZUR

[facteur VIII antihémophilique (recombinant), de séquence porcine] 500 U poudre et solvant pour solution injectable

DCI : susoctocog alfa

NATURE ET CONTENU DE L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR¹

Chaque boîte d'OBIZUR contient 1, 5 ou 10 unités des éléments suivants :

- ① Flacons de poudre (en verre de type I) muni d'un bouchon (caoutchouc butyl recouvert de FluroTec®) et d'une capsule amovible
- ② Seringue préremplie (en verre de type I) munie d'un bouchon (caoutchouc bromobutyl recouvert d'une pellicule de FluroTec® sur la surface de contact), d'un capuchon en caoutchouc bromobutyl et d'un adaptateur Luer lock
- ③ Dispositif de transfert de liquide muni d'une pointe intégrée en plastique

POSOLOGIE

- Il est recommandé de procéder à un test de dépistage des anticorps anti-FVIII porcin recombinant avant l'instauration du traitement par OBIZUR. Le traitement peut être commencé à la discrétion du médecin avant de recevoir le résultat de ce test. Les décisions relatives au traitement peuvent être appuyées par la surveillance des taux de facteur VIII
- Il convient de surveiller l'activité du facteur VIII et l'état clinique du patient 30 minutes après la première injection et 3 heures après l'administration
- Il faut également surveiller l'activité du facteur VIII juste avant chaque dose ultérieure et 30 minutes après
- La posologie et la fréquence d'administration doivent se baser sur les résultats de l'activité du facteur VIII (qui doit être maintenue dans les limites recommandées) et sur la réponse clinique obtenue

Type de saignement	Saignement léger et modéré des muscles superficiels/sans atteinte neurovasculaire, et saignement des articulations	Saignement important, modéré à grave, intramusculaire, rétropéritonéal, gastro-intestinal et intracrânien
Valeur cible d'activité minimale du facteur VIII (unités par dl ou % de la normale)	>50%	>80%
Dose initiale (unités par kg)	200	
Dose suivante	Titrer les doses ultérieures en fonction de la réponse clinique et pour conserver une activité minimale du facteur VIII cible	
Fréquence et durée des doses suivantes	Une dose toutes les 4 à 12 heures, la fréquence peut être ajustée selon la réponse clinique et la mesure de l'activité du facteur VIII	

- Lorsque l'hémorragie a répondu au traitement, généralement dans les premières 24 heures, poursuivre le traitement par OBIZUR à une dose qui permet de maintenir l'activité minimale du facteur VIII à 30 %-40 % jusqu'au contrôle de l'hémorragie. L'activité sanguine maximale du facteur VIII ne doit pas excéder 200 %.
- La durée du traitement dépend du jugement clinique.

Des réactions d'hypersensibilité de type allergique peuvent survenir. Des réactions anamnestiques peuvent survenir. Veuillez consulter le résumé complet des caractéristiques du produit d'OBIZUR pour plus d'informations sur la base de données publique du médicament <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/extrait.php?specid=65982247> ou sur le site de l'EMA <https://www.ema.europa.eu/en/medicines/human/EPAR/obizur>.

Référence : 1. Obizur [Résumé des caractéristiques du produit].

NOTIFICATION DES EFFETS INDÉSIRABLES

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur www.signalement-sante.gouv.fr.